



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 août 2019 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire (451, boulevard Saint-Jean) les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2775-56 : Règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 relativement aux usages autorisés dans la zone industrielle N32 (à l'est du boulevard des Sources, au sud du boulevard Hymus);

PC-2787-9 : Règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de soustraire les bâtiments temporaires de la procédure d'approbation des plans et relativement aux critères spécifiques au Méga-Centre des Sources.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 21 août 2019.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on August 13th, 2019 at Pointe-Claire City Hall (451 Saint-Jean Boulevard), the following by-laws were adopted:

PC-2775-56 : By-law amending Zoning By-law PC-2775 with regards to permitted uses in the industrial Zone N32 (East of Sources Boulevard and South of Hymus Boulevard).

PC-2787-9 : By-law amending By-law PC-2787 with respect to the site planning and architectural integration programme plans to exclude temporary buildings from the plan approval process and with regard to criteria that are specific to Mega-Centre des Sources.

These By-laws will come into force in accordance to the law.

Given in Pointe-Claire this 21st day of August, 2019.

Me Caroline Thibault
Greffière / City Clerk